

## **Relations gouvernementales**

### ***Nouveau règlement gouvernemental sur les eaux d'égout à l'étude***

Lors de la réunion du Conseil consultatif maritime canadien (CCMC) du 8 novembre dernier, des représentants de divers secteurs de l'industrie maritime : exploitants de bateaux nolisés, entreprises d'excursions nautiques et opérateurs de bateaux de pêche des côtes de l'Atlantique et du Pacifique ont émis leur opinion sur les propositions de Transports Canada. De leurs commentaires, il ressort clairement que :

- Transports Canada n'a pas consulté correctement ou adéquatement les gens qui seront touchés par ce nouveau règlement
- le Résumé de l'étude d'impact de la réglementation préparé par Transports Canada ne correspond pas du tout à la réalité
- les commerçants représentés par les participants à cette rencontre n'ont pas les moyens d'installer les équipements requis
- les entités gouvernementales locales et les exploitants de quais et de marinas privés n'ont pas les moyens d'investir les capitaux nécessaires à la construction des installations riveraines de vidange par pompage qui seraient requises par le nouveau règlement.

Les représentants de Transports Canada n'ont pas réagi aux commentaires des participants et ont ignoré les deux suggestions émises par ceux-ci : soit, de retirer la proposition ayant trait au projet de règlement sur les eaux d'égout de la Partie I de la Gazette du Canada ou encore de retirer complètement la Partie I de la Gazette du Canada et de la publier à nouveau une fois qu'une ronde de consultations plus complète aura pu être effectuée. L'ACMPN a sondé l'opinion des personnes présentes à la rencontre et sur les quelque 100 participants, seulement deux se sont prononcés en faveur de ne pas modifier la proposition de Transports Canada.

Depuis cette rencontre, les représentants de l'industrie nautique ont été avisés de manière non officielle que les exigences ayant trait à l'obligation de tenir des registres avaient été rayées du projet et que toute la notion de « distance de la côte » serait examinée et envisagée à nouveau.

Par conséquent, il est fort possible que Transports Canada entame la dernière étape de ses travaux en publiant au cours des prochaines semaines une version de ce règlement intégrant certaines concessions revendiquées par la communauté du nautisme de plaisance dans la Partie II de la Gazette du Canada

### ***Permis d'embarcation de plaisance***

Après des mois d'activités de lobbying, menées principalement par l'ACMPN, Transports Canada et Service Canada ont finalement organisé une rencontre sur les permis d'embarcation de plaisance. L'AMQ, l'AMTA, la BCMTA et l'OMOA avaient mandaté des représentants pour assister à cette rencontre et leur présence a soutenu efficacement les efforts de l'ACMPN.

En plus de membres du personnel de ces associations, des représentants des entreprises membres se sont aussi déplacés pour assister à cette rencontre, si bien que des détaillants de la Colombie-Britannique, de la Nouvelle-Écosse, de l'Ontario et du Québec étaient présents. Des représentants de Service Nouveau-Brunswick y étaient aussi car cette société est chargée du soutien administratif et de l'assistance technique pour le nouveau système.

Après la présentation de l'ACMPN, des représentants de l'industrie nautique et plusieurs membres des diverses associations nautiques représentées ont émis des commentaires à l'appui de la position de l'ACMPN. La présentation de l'ACMPN était tournée vers l'avenir et proposait des solutions, des recommandations ainsi que des échéanciers. Elle a clairement établi que la solution aux problèmes actuels serait d'autoriser des détaillants qualifiés à prendre en charge le traitement en ligne de la délivrance de permis d'embarcation dès le 1<sup>er</sup> mars 2007.

Une séance de travail a été prévue pour le 13 décembre. Cette séance, organisée conjointement par Service Nouveau-Brunswick, Service Canada et Transports Canada, se déroulera à Toronto et portera sur une étude de champ. Elle se penchera surtout sur les aspects informatiques de la mise en œuvre du processus de délivrance en ligne des permis d'embarcation pour les détaillants. Des représentants de l'AMTA, de la BCMTA, de l'ACMPN, de l'OMOA ainsi qu'un nombre limité de détaillants choisis y participeront car leur point de vue est essentiel à la réussite de ce projet.

### ***Loi canadienne sur la qualité de l'air***

La Loi canadienne sur la qualité de l'air annoncée par les conservateurs comprend deux volets : (1) le dépôt de la Loi canadienne sur la qualité de l'air (qui entraîne des amendements à cinq lois existantes) et (2), la publication dans la Gazette du Canada d'un Avis d'intention qui établira le cadre à l'intérieur duquel le gouvernement développera au fil du temps des règlements visant à réduire la pollution de l'air et les émissions de gaz à effet de serre.

Cette nouvelle loi n'a pas une énorme incidence sur les membres de l'Association canadienne des manufacturiers de produits nautiques (ACMPN). Elle amènera le gouvernement à modifier plusieurs aspects de la structure de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE) et celle d'autres lois sans toutefois affecter l'intention ou la substance des lois actuellement en vigueur.

Toutefois, le premier ministre a accepté de soumettre son projet de loi, contesté par tous les partis d'opposition, à un comité parlementaire afin qu'il soit modifié avant le retour de la loi en Chambre pour la suite des débats. À l'issue de ce processus, on peut s'attendre à ce que le projet de loi ait subi d'importants changements.

L'avis d'intention indique que le gouvernement veut introduire de nouveaux règlements

touchant les petits moteurs dans de nombreux secteurs, y compris dans celui de l'industrie nautique. Le gouvernement souhaite que les travaux portant sur ces règlements soient terminés d'ici un an, soit à l'automne 2007.

Le principal objectif du gouvernement est de faire en sorte que les dispositions des lois canadiennes s'apparentent, de manière générale, aux normes de l'EPA (U.S. Environment Protection Agency). L'élaboration de ces dispositions se poursuit dans le cadre de la révision de la LCPE, indépendamment de l'évolution des travaux portant sur la Loi canadienne sur la qualité de l'air. L'ACMPN suivra donc le développement de ces règlements avec la plus grande attention.

## **Questions techniques**

### ***Étiquettes d'avertissement bilingues***

Il est important de rappeler aux constructeurs d'embarcations que les normes TP 1332 exigent que les bateaux présentent des étiquettes d'avertissement bilingues à certains endroits précis.

À l'heure actuelle, il existe deux versions des normes TP 1332 : une version en anglais et une version en français. La version anglaise stipule qu'une étiquette en anglais est requise et la version française stipule qu'une étiquette en français est requise. En réalité, les étiquettes requises doivent afficher les deux langues mais, à cause de la façon dont ces documents ont été rédigés, la plupart des constructeurs d'embarcations ne sont pas au courant de cette exigence.

### ***Étiquette d'embarcation de plaisance hors-série***

Transports Canada a l'intention de mettre un terme au programme en vertu duquel les propriétaires d'embarcations hors-série pouvaient obtenir des étiquettes de conformité pour leur embarcation auprès de Transports Canada. Toutefois, Transports Canada s'attend à ce que les constructeurs d'embarcations fournissent des étiquettes pour tous les bateaux qu'ils ont construits et pour lesquels une nouvelle étiquette de conformité est maintenant requise.

Transports Canada croit que les constructeurs vont émettre pour les bateaux construits il y a plusieurs années — et qui peuvent se conformer ou non aux normes de construction actuelles — une étiquette indiquant que ces embarcations sont conformes aux normes TP 1332.

L'ACMPN a averti Transports Canada à plusieurs reprises que cette attente n'était vraisemblablement pas réaliste et a fortement encouragé Transports Canada à continuer d'émettre des étiquettes de conformité aux propriétaires d'embarcations de plaisance hors-série. Ironiquement, Transports Canada continuerait à vendre une étiquette de conformité pour une embarcation hors-série à un constructeur qui en aurait besoin pour l'une de ses anciennes embarcations.

# **Assemblée générale annuelle de l'ACMPN**

## ***Avis concernant l'AGA de l'ACMPN***

L'assemblée générale annuelle de l'Association canadienne des manufacturiers de produits nautiques (ACMPN) aura lieu le lundi, 15 janvier 2007, au Presentation Theatre du Direct Energy Centre (à Exhibition Place).

L'assemblée se déroulera de 10 h 30 à 11 h 30. Au cours de la semaine du 4 décembre, des renseignements détaillés sur cette rencontre seront envoyés à tous les membres de l'ACMPN. On retrouvera aussi ces renseignements dans l'édition de décembre de *L'ACMPN Aujourd'hui* et sur le site Web de l'ACMPN.

## **Membres**

### ***Renouvellement de votre adhésion***

Nous avons maintenant atteint la date limite pour le renouvellement de l'adhésion des membres de l'ACMPN. L'ACMPN encourage toutes les entreprises membres à envoyer promptement toutes les informations requises pour renouveler leur adhésion afin d'éviter qu'un retard dans l'envoi de ces renseignements n'affecte leur tarif pour la location d'espace dans les salons nautiques en 2007.

Les avis de renouvellement ont été expédiés au cours du mois de septembre. Si vous n'avez pas reçu le vôtre, veuillez communiquer avec Mme [Maureen Dewan](#) pour l'obtenir.

### ***Les inscriptions pour l'obtention de lettres de créance pour les salons nautiques de la NMMA sont en cours***

Il est encore temps d'obtenir des lettres de créance pour les salons nautiques de la saison 2006/2007. S'ils en font la demande avant le 15 janvier 2007, tous les membres en règle de l'ACMPN recevront gratuitement leurs lettres de créance. Après cette date, des frais de 25,00 \$ par lettre seront exigés. [Cliquez ici](#) pour demander vos lettres de créance dès aujourd'hui.

### ***Mise à jour des renseignements sur votre entreprise et ses employés dans votre fiche de membre***

Afin de s'assurer que votre fiche de membre contient des renseignements à jour sur votre entreprise et ses employés, l'ACMPN vous fera parvenir un formulaire de mise à jour des renseignements sur les entreprises membres dès que votre renouvellement aura été reçu.

Cette saisie d'écran vous permettra de voir les informations sur votre entreprise qui sont

contenues dans les dossiers de l'ACMPN. Si vous constatez que des modifications sont nécessaires, veuillez faire les changements requis dans la section prévue à cet effet et retourner le tout par courriel à Mme [Maureen Dewan](#).

Vous pouvez modifier les informations de l'ACMPN touchant votre entreprise ou demander un Formulaire de mise à jour en tout temps en communiquant par courriel avec [Mme Dewan](#) ou en lui passant un coup de fil au (905) 845-4999, poste 221.

### ***Possibilités de carrière dans l'industrie du nautisme de plaisance***

Y a-t-il des postes à combler au sein de votre entreprise? Les membres de l'ACMPN peuvent maintenant afficher ces postes dans la section « [Possibilités de carrière](#) » du site Web de l'Association ou mettre un lien dans cette section menant vers les pages où les postes vacants sont affichés sur le site Web de leur propre entreprise.

Pour plus d'information, veuillez communiquer par courriel avec Mme [Robyn Connolly](#). Vous pouvez aussi la joindre par téléphone en composant le (905) 845-4999, poste 222.

## **Nouvelles des membres de l'ACMPN**

### ***Harbercraft Canada construira des embarcations pour la société américaine Tracker Marine***

La société Harbercraft, une entreprise canadienne membre de l'ACMPN qui construit des bateaux en aluminium, a annoncé qu'elle construirait 200 bateaux en aluminium de forte épaisseur pour la société américaine Tracker Marine. Harbercraft commercialisera aussi ces bateaux sous sa propre marque, parmi la gamme des embarcations J/Max.

Ken MacLeod, vice-président, ventes et marketing chez Harbercraft, a confié au journal *Morning Star* de Vernon que la société Harbercraft était à la recherche d'un constructeur d'embarcations en aluminium pour les eaux côtières. « Leur choix s'est porté sur nous, a-t-il déclaré, parce qu'ils prennent de l'expansion dans le nord-ouest du Pacifique et qu'ils avaient besoin d'un fabricant d'embarcations de forte épaisseur. »

M. MacLeod souligne aussi que la société Harbercraft a obtenu les droits de commercialisation exclusifs d'un nouveau moteur Yamaha pour toute l'Amérique du Nord. Ce nouveau moteur est utilisé pour les embarcations de la gamme J/Max. « Nous avons construit le bateau autour de ce moteur, explique M. MacLeod. Nous pensons qu'il y a un marché pour ce produit et nous avons décidé de miser sur ce potentiel. »

### ***Lund Boats transfère sa production manitobaine au Minnesota***

Le 9 novembre dernier, Brunswick Corporation annonçait qu'elle mettrait en œuvre des mesures visant à réduire les coûts, à mieux utiliser sa capacité et à améliorer son efficacité. Ces efforts comprennent la fermeture de deux usines de construction de

bateaux ainsi qu'une diminution des effectifs globaux de l'entreprise.

L'usine canadienne de Steinbach, au Manitoba, est l'une de celle dont la fermeture a été annoncée. Les embarcations en aluminium qu'on y fabriquait seront maintenant produites à l'usine Lund de New York Mills, au Minnesota, qui est plus grande que celle de Steinbach. Le bureau de Steinbach continuera de gérer les opérations de ventes, de commercialisation et de service à la clientèle de Lund Canada. La fermeture de l'usine et le transfert de la production s'échelonnent sur plusieurs mois.

« Les mesures que nous annonçons aujourd'hui n'ont rien à voir avec la performance de l'usine de Steinbach ou avec celle de son groupe d'excellents employés, qui ont bien tiré leur épingle du jeu malgré les conditions difficiles du marché, explique Andrew Klopak, président de Lund Boats. Malgré tout, il a fallu prendre des décisions difficiles et nous en sommes venus là après avoir longuement étudié la question et débattu de la situation sous tous ses angles. L'impérieuse nécessité d'atteindre une gestion des affaires aussi efficace que possible tout en bâtissant la valeur à long terme de l'entreprise pendant une période où le marché des produits nautiques est faible a été le principe directeur de ces réflexions. » Au total, environ 140 postes seront coupés à l'usine de Steinbach.

« Nous ferons de notre mieux pour aider les employés touchés par ces difficiles décisions à amorcer une transition vers une autre étape de leur vie au moyen d'indemnités de départ et d'autres formes d'assistance, a ajouté M. Klopak. Nous allons aussi continuer à surveiller de près l'ensemble des opérations des différentes unités de Brunswick afin de nous assurer que toutes soutiennent la stratégie de l'entreprise ainsi que sa position dans le marché. »

### ***La NMMA souligne l'excellence en matière de service à la clientèle – deux membres de l'ACMPN reçoivent un trophée***

Dans le cadre du programme d'excellence en matière de service à la clientèle de la National Marine Manufacturers Association (NMMA), la performance de 56 fabricants de bateaux et de moteurs a été reconnue au salon IBEX 2006 (International BoatBuilders' Exhibition and Conference). Les trophées ont été décernés le 3 novembre dernier, au Convention Center de Miami Beach, lors du déjeuner annuel IBEX de l'industrie nautique.

Le programme d'excellence en matière de service à la clientèle de l'industrie nautique souligne les réalisations des entreprises participantes qui mesurent l'indice de satisfaction de leur clientèle dans un esprit d'amélioration continue. Selon les données recueillies et compilées par une entité indépendante auprès de plus de 50 000 consommateurs ayant acheté un bateau ou un moteur neufs entre le mois de juillet 2005 et le mois de juin 2006, les lauréats ont atteint et maintenu un indice de satisfaction de leur clientèle de 90 pour cent ou plus au cours de la dernière année. Un minimum de 25 répondants était requis pour qu'une entreprise soit qualifiée.

Deux entreprises membres de l'ACMPN, Harbercraft et Lund Boats, qui fabriquent toutes deux des hors-bords en aluminium, ont été honorées pour les efforts qu'elles ont déployés au cours de la dernière année afin d'augmenter le niveau de satisfaction de la clientèle dans l'industrie nautique.

« Le fait que les lauréats d'un trophée d'excellence en matière de service à la clientèle soient plus nombreux que jamais cette année confirme à quel point tous les membres de l'industrie nautique s'investissent pour améliorer la qualité de leurs produits et rehausser le niveau de satisfaction de la clientèle, déclare Thom Dammrich, président de la NMMA. Les 56 entreprises lauréates nous indiquent le chemin à suivre pour que chaque plaisancier profite au maximum du temps qu'il passe sur l'eau et pour que le nautisme devienne le loisir de prédilection des consommateurs. »

Lancé en 2001, le programme d'excellence en matière de service à la clientèle de la NMMA visait à fournir aux fabricants d'embarcations et de moteurs un outil de mesure objectif et abordable qui les aiderait à rehausser le niveau de satisfaction de la clientèle dans l'industrie nautique. Depuis le lancement de ce programme, plus de 400 000 acheteurs d'embarcations neuves ou de moteurs ont reçu un sondage. Ce projet a permis aux fabricants participants de mesurer l'évolution du taux de satisfaction de leur clientèle et de se situer sur ce point par rapport à l'ensemble de l'industrie et aussi par rapport à leurs concurrents. À l'heure actuelle, le programme regroupe 96 marques d'embarcations et de moteurs.

Le programme d'excellence en matière de service à la clientèle de l'industrie nautique est conforme aux exigences du programme de certification des embarcations de la NMMA pour l'année modèle 2007 en matière de service à la clientèle. En ce qui concerne les fabricants qui sont des participants à part entière du processus d'excellence en matière de service à la clientèle de l'industrie nautique, soulignons que les rapports compris dans ce processus satisfont aussi aux exigences du programme de certification des détaillants de l'industrie nautique en matière de service à la clientèle.

Pour plus de renseignements sur les lauréats du programme d'excellence en matière de service à la clientèle ou pour y prendre part, veuillez envoyer un courriel à [Terry Leitz](mailto:Terry.Leitz@nmma.com), directeur des programmes d'excellence en matière de service à la clientèle à la NMMA. Vous pouvez aussi le joindre par téléphone en composant le (312) 946-6212.

### ***Actualités de l'industrie nautique***

Votre entreprise diffuse-t-elle des nouvelles ou des communiqués de presse? Si oui, l'ACMPN aimerait recevoir ces renseignements. Vous pouvez les faire parvenir par courriel à [cmma\\_info@cmma.ca](mailto:cmma_info@cmma.ca).

## **Certification – dernières nouvelles**

***Les fabricants d'embarcations membres de l'ACMPN doivent***

## ***obtenir leur certification de la NMMA d'ici le 31 juillet 2007***

L'ACMPN et la NMMA en sont aux dernières étapes du processus de certification de leurs membres. Bientôt, tous les fabricants d'embarcations membres de l'ACMPN et de la NMMA auront obtenu leur certification de la NMMA. D'ici la fin de l'année modèle 2007 (soit d'ici le 31 juillet 2007), tous les fabricants d'embarcations membres de ces deux associations devront avoir entièrement terminé leur processus de certification, y compris en ce qui concerne la signature de l'entente de certification, la demande de certification, les inspections et les correctifs apportés aux écarts.

Les fabricants qui ont terminé le processus d'inspection sont priés de soumettre leur formulaire de demande de certification et leur rapport sur les correctifs apportés aux écarts au Service des normes d'ingénierie de la NMMA. Les formulaires de demande et les ententes de certification peuvent être obtenus en ligne, simplement en [cliquant ici](#).

Si vos produits n'ont pas encore subi d'inspection, veuillez communiquer sans tarder avec [Robert Newsome](#), directeur des normes d'ingénierie à la NMMA, afin de planifier une inspection dans les meilleurs délais possibles. Vous pouvez aussi joindre M. Newsome par téléphone, en composant le (312) 946-6275.

## **Promotions**

### ***On met la dernière main au nouveau programme « Découvrez le nautisme »***

L'année 2006 tire à sa fin et les membres de l'industrie nautique ont lieu d'être emballés par l'édition 2007 du programme « Découvrez le nautisme ». Le 24 octobre dernier, les membres du Conseil de gestion du programme « Découvrez le nautisme » se sont réunis à Montréal pour approuver le plan de l'exercice financier 2007.

La nouvelle version du site Web DiscoverBoating.ca et le DVD d'initiation au nautisme, les premiers éléments nouveaux du programme à faire leur apparition sur le marché, seront lancés au même moment, avant l'ouverture du Toronto International Boat Show.

Le nouveau site Web est superbe et il est présentement en ligne mais il reste encore un peu de travail à faire. Des membres de l'industrie nautique choisis avec soin ont été mis à contribution pour passer le site en revue afin de s'assurer qu'il est complet, exact et que tout fonctionne bien.

Pour obtenir un exemplaire du DVD gratuit d'initiation au nautisme, les gens devront se rendre sur le site Web. Les communications marketing futures inciteront les acheteurs d'embarcations potentiels à se rendre sur le site Web pour commander leur DVD. L'adaptation française du DVD est en cours et la production du programme d'exécution des commandes débutera sous peu.

La nouvelle saison de salons nautiques ne serait pas complète sans un nouveau centre « Découvrez le nautisme »! Le nouveau kiosque, qui sera inauguré au salon de Toronto et fera ensuite le tour du pays tout au long de la saison des salons, met en valeur l'image de marque « Découvrez le nautisme ». Il permet aux visiteurs d'interagir avec le nouveau site Web, arbore un dispositif d'affichage vidéo unique en son genre, il comprend une section spéciale pour les tout-petits et présente de nombreux autres attraits.

Les préparatifs en vue du lancement de la campagne publicitaire prévu au printemps 2007 se poursuivent et une première ébauche du plan média a été élaborée. Celle-ci prévoit que la marque rejoindra plus de 70 % des foyers ayant été identifiés comme étant les plus susceptibles de se porter acquéreurs d'un premier bateau. Les achats média seront terminés au début du mois de décembre.

Pour plus de détails, veuillez communiquer avec [Lindsay Rennie](#), directeur du marketing du programme « Découvrez le nautisme ».

## **Événements commerciaux**

### ***Exposants sollicités illégalement***

Nous mettons à nouveau nos lecteurs en garde contre Construct Data Directories, une société d'édition autrichienne qui continue à distribuer aux exposants des salons nautiques un formulaire d'inscription pour un répertoire Internet en essayant de leur soutirer des centaines de dollars pour y figurer.

Nous tenons à vous aviser que ce répertoire N'EST PAS un annuaire ou un guide des salons de la NMMA. Construct Data Directories ne représente AUCUN des salons nautiques de la NMMA. Si vous recevez un formulaire qui provient de cette entreprise, mettez-le au panier.

Construct Data Directories sollicite illégalement les exposants de l'industrie nautique ainsi que les exposants des salons commerciaux d'autres industries depuis trois ans maintenant. Le gouvernement autrichien est au courant de leurs pratiques et travaille avec le gouvernement du Royaume-Uni pour tenter de mettre un terme à leurs activités.

L'ambassade autrichienne demande que toute plainte ou toute information concernant cette entreprise soit envoyée par courriel à [M. Burger Scheidlin](#), qui est à la tête du département des crimes économiques en Autriche. Vous pouvez aussi envoyer vos plaintes par télécopieur au Dr Thomas Wamprechtshamer, au département du commerce, en Autriche, au numéro 0043 1711 005403.

### ***Heures d'ouverture du Toronto International Boat Show***

Après avoir analysé les réponses au sondage des exposants ayant participé à l'édition

2006 du salon et après avoir discuté des heures d'ouverture de l'édition 2007 du salon avec les membres du comité du salon, il a été entendu que, pour 2007, les heures d'ouverture demeureront les mêmes qu'en 2006 :

soirée de préouverture (le vendredi, 12 janvier) : 16 h à 21 h

les samedis : 9 h à 19 h

les dimanches : 10 h à 18 h

les jours de semaine : midi à 21 h.

L'horaire du samedi avait été modifié pour l'édition 2006 du salon et sera encore une fois de 9 h à 19 h en 2007. Au cours des années ayant précédé cette modification, plus de 4000 visiteurs achetaient leurs billets avant l'heure d'ouverture traditionnelle, qui était à 10 h, ce qui fait que des milliers de personnes attendaient ensuite l'ouverture des portes dans le lobby pendant une heure.

Au cours des années passées, de nombreux consommateurs nous ont fait part de leur mécontentement au sujet de l'horaire du samedi, qui était de 10 h à 18 h et qui ne leur laissait pas assez de temps pour faire le tour d'un salon de cette envergure lors des journées de plus forte affluence. Étant donné le grand nombre de visiteurs en provenance de l'extérieur de la ville qui étaient affectés par cette situation, les organisateurs ont jugé bon de prolonger les heures d'ouverture du samedi pour une autre année dans le but de rendre la visite des consommateurs plus agréable.

Le personnel du salon nautique de Toronto remercie tous les participants de leur appui sur ce point et recueillera à nouveau leurs commentaires après la clôture de l'édition 2007 du salon.

### ***Premier tournoi de golf du magazine Boating Business organisé pour les membres de l'industrie nautique***

Lors du Toronto In-Water Boat Show, qui a eu lieu en septembre, à Ontario Place, Mme Linda Waddel, de la National Marine Manufacturer's Association, a reçu de la part de Mme Judy Richardson, du magazine *Boating Business*, un don de 12 639,00 \$ pour les organismes caritatifs parrainés par Boating for Children.

Ce don représente les revenus nets générés par les ventes aux enchères publique et par écrit qui se sont déroulées dans le cadre du premier tournoi de golf du magazine *Boating Business* organisé pour l'industrie nautique, qui s'est déroulé au Club de golf Shawneeki, à Sharon, en Ontario, en juillet dernier. Plus de 140 golfeurs regroupés en 38 équipes ont pris part à cet événement.

Notez bien la date du 2<sup>e</sup> tournoi de golf annuel du magazine *Boating Business* à votre agenda : cet événement se déroulera le mardi, 19 juin 2007, au Club de golf Shawneeki.

## Événements à surveiller

### Calendrier des événements

Pour tous les détails sur les événements à venir, cliquez sur le lien suivant :

[www.cmma.ca/cmma/fr/events.cfm?menu=sub3](http://www.cmma.ca/cmma/fr/events.cfm?menu=sub3).